



invalidité 2 et visite médicale de pré reprise

Par **KHAMSA**, le 12/10/2022 à 11:50

Bonjour

Pourriez vous SVP m'aider je suis perdue, j'ai été reconnu en invalidité 2 et toujours en arrêt de travail mon employeur me met la pression afin que je me rende obligatoirement au rendez médical à la médecine du travail ?

Par **Cousinnestor**, le 12/10/2022 à 12:10

Hello !

Khamsa, vous avez mis un "?" à la fin d'une phrase affirmative, mais elle n'en devient pas pour autant une question compréhensible. Quelle est votre problématique et votre question d'ordre juridique ?

PS :

- de quelle manière votre employeur vous met-il "la pression" ?
- si c'est pas écrit pouvez-vous reproduire exactement ce qu'il vous demande ?

Lecture pour vous : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/prevention-maintien-emploi/salarie-travailleur-independant-ou-agent-public/etre-a-l-ecoute-de-sa-sante/article/la-visite-de-pre-reprise-et-la-visite-de-reprise>

A+

Par **KHAMSA**, le 12/10/2022 à 12:24

Bonjour,

J'ai reçu une lettre recommandée de mon employeur m'indiquant qu'il m'avait convoqué à une visite médicale de reprise, je l'avais informé par mail que je ne pouvais pas m'y rendre car j'avais un rdv médical ce même jour. Il m'avait refixé un autre rdv. Entre temps mon médecin

m'a prolongé.

Je lui avais joints mon arrêt de maladie et lui ai demandé de bien vouloir annulé le rdv à la médecine du travail.

Aujourd'hui il m'indique qu'à ma demande la visite médical a été annulée il indique dans son courrier "qu'il est tenu d'organiser une visite médical de reprise lorsq'un salarié a été placé en invalidité peu importe l'envoi d'arrêts de travail ultérieurs sauf si le salarié manifeste sa volonté de ne pas reprendre le travail." ???????

QU'il s'interroge sur ma volonté de reprendre ou pas le travail et que par conséquent que j'avais une semaine pour répondre par écrit.

Quels sont les risques si je répond que je sus tjrs en arrêt de travail et que mon état de santé ne permet de reprendre pour le moment ?

Merci encore pour votre aide

Par **P.M.**, le **12/10/2022** à **12:24**

Bonjour,

Lors d'une mise en invalidité, l'employeur est obligé d'organiser une visite de reprise mais si vous êtes en arrêt-maladie, il doit la reporter au terme de celui-ci...

Vous pourriez donc lui répondre que tant que vous êtes en arrêt-maladie, vous n'avez pas à passer de visite de reprise et que celle-ci doit être reportée car vous ne manquerez pas de l'informer quand vous n'aurez pas de prolongation...

Par **KHAMSA**, le **12/10/2022** à **12:27**

est ce que je risque d'etre licencié pour faute. Car mon avocat m'indique que si je persiste a reporter les rdv je pourrais etre considéré par mon employeur comme ayant un comportement fautif ?

Par **P.M.**, le **12/10/2022** à **13:01**

Je ne vois pas en quoi votre comportement pourrait être fautif puisque c'est le médecin qui vous prolonge l'arrêt-maladie et que le Médecin du Travail refuserait de vous faire passer une visite de reprise tans que vous êtes en arrêt-maladie...